

-convention 30 Millions d'Amis.

Le CM décide de renouveler la convention avec la fondation 30 Millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants. Le coût de l'intervention est de 60 € pour un chat mâle, 80 € pour une femelle. 50% à la charge de la commune, 50% à celle de la fondation 30 Millions d'Amis. La commune s'engage à verser sa participation pour 20 chats, soit 700 €, sachant que ce nombre peut être augmenté en cours d'année.

-SIED : maintenance éclairage public.

Le SIED propose la mise en place d'une prestation groupée pour la maintenance de l'éclairage public. Elle serait facturée en fonction du nombre de points lumineux, sur la base de 15 € par an, soit : 15 € X 157 points = 2 355 €. Or le coût moyen calculé sur les 10 dernières années pour la maintenance du réseau d'éclairage public est de 1 045 €. Le CM rejette donc cette proposition.

-CDG 70 : convention prévention absentéisme.

Le CM accepte de renouveler la convention avec le Centre de Gestion concernant le service de prévention et d'accompagnement au maintien dans l'emploi.

Particulièrement, mise à disposition de conseiller de prévention, ergonomiste, assistante sociale, agent d'inspection.

La cotisation est de 0,11 % de la masse salariale, soit 186,67 € pour l'année 2021.

-ouverture des crédits budgétaires 2022.

Le CM décide l'ouverture de crédits d'investissement, qui permet d'engager des travaux d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget 2022, dans la limite du quart des crédits votés dans le budget 2021.

-DMB.

-eau et assainissement :

- 680 € article 2156 (matériel roulant)
- + 680 € article 1641 (remboursement d'emprunts)

-commune :

- 4 156 € article 6413 (personnel non titulaire)
- +4 156 € article 739211 (allocations compensatrices)

- 275 € article 60612 (énergie)
- + 275 € article 66 111 (règlement des intérêts)

-provisions pour créances douteuses.

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provisions pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans. Le montant de ces créances au 31-12-2019 s'élève à 11 086,67 €.

Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15 %.

Le CM décide de constituer une provision de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, soit un montant de 1 663 €

-affouage.

Le prix de la portion d'affouage est fixé à 4 € le stère, la portion est fixée à 15 stères.

-affectation chaufferie au budget réseau chaleur.

Le CM décide d'affecter la chaufferie à l'actif du budget réseau chaleur.

-créances éteintes.

Le CM admet la somme de 93, 57 € en créance éteinte (facture d'eau du 2^o trimestre 2020), suite à l'effacement des dettes de la personne concernée décidée par la commission de surendettement.

-demande subvention (fontaines et réservoirs).

Des travaux de rénovation de la fontaine du Chêne, de la fontaine aux Faulx et du réservoir des Charmilles seront prochainement entrepris. Le coût estimé est de 18 990 €. Le CM accepte ce montant des travaux et autorise le maire à solliciter les subventions au titre de la protection des ressources en eau et de la restauration d'ouvrages d'art patrimoniaux.

-maison Thomas, étude de faisabilité.

Après étude des différentes options de restauration de la maison Thomas présentées par le cabinet SOLIHA et après en avoir délibéré, le CM décide de retenir l'aménagement d'un appartement pour personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée et d'un T3 duplex à l'étage. Il confie au cabinet SOLIHA la maîtrise d'œuvre pour la suite des travaux.

-opposition au droit de chasse.

À l'issue des discussions et de l'accord concernant la nouvelle convention de chasse sur le territoire de la forêt entre l'ACCA et la commune, quelques chasseurs, peu attirés par les battues, mais préférant la chasse-promenade au petit gibier, ont demandé si la commune accepterait de lever son opposition au droit de chasse sur quelques parcelles de la prairie, de l'autre côté de la voie ferrée lieux dits L'île vers les Tanneries et Long Verne. Une zone de 21,76 ha.

Le CM émet un souhait favorable, à la condition qu'une convention soit préalablement établie, précisant en particulier les jours autorisés et le mode de chasse permis, considérant qu'il s'agit d'une zone de loisir et de promenade fréquentée.

-opération communes solidaires.

Nous avons été sollicités, ainsi que toutes les communes de la région, pour l'extension de la Maison des Familles installée sur le site de l'hôpital Minjoz (création de 12 chambres supplémentaires). Le CM accepte de verser un don de 665 €, soit 1 € par habitant, à l'association « Semons l'Espoir ».

À Breurey-lès-Faverney, le 20.12.2021

Le Maire, Jean MARCHAL